



Conférence annuelle 2019 d'Educaid.be

EDUCATION ET DÉPLACEMENT. FOURNIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ AUX
RÉFUGIÉS ET AUX PERSONNES DÉPLACÉES DANS LES PAYS DU SUD : DÉFIS ET
APPROCHES

16 MAI 2019

Mme Koumbou BOLY BARRY

- ▶ La Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation depuis 2016.
- ▶ Les mandats des procédures spéciales chargent en général les titulaires de ces mandats d'examiner, de superviser, conseiller et faire rapport sur les situations des droits de l'homme dans des pays ou territoires donnés (les mandats par pays) ou sur des phénomènes graves de violations des droits de l'homme dans le monde entier (les mandats thématiques).
- ▶ Le mandat sur le droit à l'éducation porte essentiellement sur le droit à l'éducation, en référence à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des dispositions pertinentes et applicables du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- ▶ Ma position me permet également d'agir en tant qu'organe intermédiaire entre les différents acteurs qui jouent un rôle clé pour garantir ce droit – au niveau gouvernemental, au sein du système judiciaire et au stade de l'élaboration du budget et de la planification.
- ▶ Mon rôle n'est pas seulement à surveiller le progrès de la réalisation du droit à l'éducation, mais également à aider les gouvernements dans leurs efforts visant à améliorer, innover et favoriser l'accès à une éducation de qualité pour tous.

L'expérience du Burkina sur les réfugiés Maliens : défis et facteurs de succès

- ▶ Mes expériences en tant que ancienne ministre de l'éducation et de l'alphabétisation du Burkina Faso lors de l'influx des réfugiés maliens.
- ▶ Les leçons tirées:
 - ▶ au plan politique
 - ▶ au plan institutionnel et législatif
 - ▶ au niveau financier
 - ▶ dans la mise en œuvre des actions

Rapport à l'assemblée Générale

- ▶ Le **rapport thématique sur le droit des réfugiés à l'éducation** (A/73/262) soumis à l'Assemblée générale en 2018
- ▶ Le rapport propose des **recommandations** dans les catégories suivants:
 - ▶ Législation et stratégies nationales
 - ▶ Choix du programme scolaire
 - ▶ Utilisation des technologies de l'information et des communications dans l'éducation des populations réfugiées
 - ▶ Mesures visant à surmonter les obstacles à l'éducation des populations réfugiées
 - ▶ Aide financière
 - ▶ Collecte de données
 - ▶ Enseignants
 - ▶ Éducation pour la paix

Législation et stratégies nationales

- ▶ Dans leurs stratégies et plans nationaux, les États doivent tenir compte des déplacements massifs de réfugiés qui sont susceptibles de se produire et veiller à ce que les droits des personnes déplacées de force soient garantis par les lois et politiques nationales.
- ▶ Les enfants, les jeunes et les adultes réfugiés doivent notamment être inclus dans les systèmes éducatifs nationaux, les plans et les budgets pluriannuels du secteur de l'éducation et les cadres de suivi.
- ▶ Il est indispensable d'associer les populations réfugiées aux décisions concernant la planification, la budgétisation, l'évaluation et la valorisation de leur propre éducation.
- ▶ Il convient d'intégrer dans les plans d'éducation les formes flexibles d'enseignement, comme l'enseignement accéléré, l'enseignement non scolaire ou parallèle, les cours de mise à niveau, les programmes « passerelle » et les cours intensifs de langue.

Choix du programme scolaire

- ▶ L'éducation des réfugiés doit être incorporée dans les programmes scolaires nationaux des pays hôtes.
- ▶ Il peut être nécessaire de fournir un appui aux élèves réfugiés pour qu'ils s'adaptent au programme scolaire local, notamment avec des cours de langue, si nécessaire.
- ▶ Chaque situation nécessite d'être évaluée de manière adéquate, en tenant compte des besoins particuliers de la population de réfugiés en question afin d'intégrer des aspects du programme scolaire du pays d'origine dans les programmes éducatifs destinés aux réfugiés.

Utilisation des TIC dans l'éducation des populations réfugiées

- ▶ Le potentiel d'Internet et des technologies de l'information et des communications dans la réduction des disparités d'accès à l'éducation mérite une réflexion plus poussée afin de mesurer les avantages et les inconvénients éventuels propres à chaque situation.

Mesures visant à surmonter les obstacles à l'éducation des populations réfugiées

- ▶ Les États doivent prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que les familles de réfugiés soient intégrées comme il se doit dans la population, notamment en délivrant des permis de travail qui leur permettront de se soustraire à la pauvreté.
- ▶ Les États sont appelés à appliquer les règlements administratifs avec la souplesse qui s'impose, selon les cas, en tenant compte des difficultés concrètes que peuvent avoir les populations réfugiées.
- ▶ Il convient de veiller, en particulier, à ce que les filles réfugiées aient accès sans entraves à l'école, à tous les niveaux d'enseignement.
- ▶ Dans la mesure du possible, les établissements d'enseignement doivent anticiper le fossé linguistique et culturel qui s'impose aux élèves issus des populations réfugiées sur le territoire national et le combler, notamment par l'élaboration de programmes de rattrapage linguistique.

Aide financière

- ▶ Les donateurs, les organismes d'aide et les organisations internationales doivent prévoir et financer de manière adéquate l'intégration des réfugiés dans le système éducatif en tenant dûment compte de leur droit à l'éducation.
- ▶ Des efforts doivent être faits pour assurer un appui financier stable et régulier à l'éducation des réfugiés.
- ▶ Il convient également de réfléchir à de nouvelles sources de financement, y compris des sources atypiques.

Collecte de données

- ▶ Aux fins de l'intégration des réfugiés dans les plans nationaux, les données collectées à leur sujet doivent être ventilées par sexe et tenir compte des besoins en matière d'appui psychologique de façon à ce que des programmes d'intervention adéquats en faveur de ces populations puissent être élaborés.
- ▶ Pour intégrer les enfants et les jeunes réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux, il convient de définir les besoins des écoles nationales en matière de capacité d'accueil des populations réfugiées, notamment s'agissant des infrastructures et du matériel scolaires, de l'appui linguistique, de la formation des enseignants et de la sécurité.

Enseignants

- ▶ Les États doivent prendre les mesures qui s'imposent pour qu'il y ait suffisamment d'enseignants formés et motivés à disposition.
- ▶ Les enseignants doivent bénéficier d'une formation adéquate leur permettant d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour répondre efficacement aux besoins des élèves dans les situations de crise.
- ▶ Il convient de prendre des mesures d'incitation visant à attirer des enseignants qualifiés, notamment des salaires adéquats et un appui psychologique.
- ▶ Des mesures doivent également être prises en faveur de la santé mentale et du bien-être des enseignants travaillant dans des situations de crise afin qu'eux mêmes soient en mesure de soutenir leurs élèves.

Education pour la paix

- ▶ Il est essentiel que les États prennent les mesures adéquates pour incorporer une dimension psychosociale ainsi que les valeurs de paix, de spiritualité, de confiance en soi, de tolérance et d'inclusion dans les fondements pédagogiques.
- ▶ Des mesures particulières doivent être prises pour que l'éducation soit appréhendée comme un tout comprenant les procédures administratives, la santé, l'environnement, la sécurité et les perspectives professionnelles, avec le développement durable en ligne de mire.
- ▶ Les États doivent impérativement élaborer des mécanismes de prévention des conflits et d'alerte rapide ainsi que des dispositifs de gestion des conflits.

Conclusions

La pertinence de la conférence réside dans le fait de mettre en exergue les constats suivants:

- ▶ La majorité des populations réfugiées vivent **dans les pays du sud** dont les systèmes éducatifs font face à des enjeux majeurs en terme de qualité et d'accès.
- ▶ Les expériences pertinentes développées dans ces pays, tels que le Rwanda, l'Ouganda, la Syrie et ses pays environnants, constituent une lueur d'**espoir**.
- ▶ La forte **mobilisation de la société civile** - les citoyens et citoyennes de tous les milieux sociaux et particulièrement des enseignants et enseignantes - est un gage de belles perspectives.
- ▶ Les **leçons apprises** au cours de cette conférence appellent à la mise en œuvre des recommandations faites au cours de l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- ▶ Les interpellations fortes sur l'aide internationale en terme de **capacité de coordination, de mobilisation de ressources suffisantes, de mise à disposition de ces ressources** à temps et dans la durée requise.
- ▶ Les questions de **gouvernance politique** ayant un impact sur l'ensemble du dispositif éducatif.
- ▶ L'importance d'un soutien de qualité aux **enseignants et enseignantes**.

MERCI

▶ Liens utiles:

- ▶ Site du [Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation](#)
- ▶ [Rapport thématique sur le droit des réfugiés à l'éducation](#) (disponible en anglais, français et plusieurs autres langues)